

## ASA d'irrigation des rives du Vernazobre

---

### ASA d'Irrigation des rives du Vernazobre

Hôtel de ville  
34360 PRADES SUR VERNAZOBRE  
Siret ASA : 293 401 311 000 15

SOUS-PRÉFECTURE  
DE BÉZIERS

02 FEV. 2022

Bureau des Relations  
et des actions territoriales

Préfecture de Montpellier

Contrôle de Légalité

34 Place des Martyrs de la Résistance  
34 062 Montpellier Cedex 2

Prades-sur-Vernazobre, le 18 janvier 2021

**Objet : Extension du périmètre de l'ASA des rives du Vernazobres – Prades sur Vernazobres.**

**Monsieur le Préfet,**

L'Association Syndicale Autorisée des Rives du Vernazobres souhaite étendre son réseau d'irrigation passant d'environ 146 ha à 197 ha irrigable.

Ce projet doit être déposé dans les « Appels à Projets » du Programme de Développement Rural de la rubrique 4.3.3 - *Projets de création et d'extension de réseaux d'irrigation collectifs*.

L'ASA des rives du Vernazobres se porte maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération. Une assistance technique à maîtrise d'ouvrage est faite par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Orb - Libron. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. Romain CONIL – 06 31 34 16 22 – [romain.conil@vallees-orb-libron.fr](mailto:romain.conil@vallees-orb-libron.fr). D'un point de vue administratif et comptable, l'ASA est gérée par la Fédération Départementale des ASA d'Irrigation de l'Hérault (FDAI 34).

L'ASA des rives du Vernazobres dispose d'un périmètre actuel de 164 Ha 81 A 16 Ca représenté par 120 propriétaires.

L'ASA souhaiterait étendre son périmètre de 51 ha 74 A 30 CA représentant 35 propriétaires.

L'extension de périmètre nécessite une procédure de consultation des propriétaires membres de l'ASA et ceux susceptibles d'être inclus dans l'ASA. Une enquête publique devra avoir lieu.

L'ASA des rives du Vernazobres souhaite lancer rapidement cette démarche car elle est indissociable de l'accompagnement financier du projet. Cette procédure doit être terminée avant le dépôt de demande de subvention qui se clôture le 15 mars 2022.

Nous vous transmettons les différents éléments dont nous disposons pour que vous puissiez engager la démarche :

- Carte de localisation du périmètre actuel et d'extension,
- Listing des membres actuels de l'ASA,
- Listing des éventuels « nouveaux membres »,
- Délibération du syndicat pour lancer la procédure.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT  
Patrice FOUX,

